

que le diocèse de Lyon touchait aux Equestres ; nous tirerons ensuite les conséquences.

VI. LE DIOCÈSE DE LYON TOUCHAIT AUX ÉQUESTRES.

1° La paroisse de Gex était Équestre; M. Debombourg en convient, puisque dans son extrait du pouillé aux 425 cures, il place Gex dans la colonne qu'il assigne aux Equestres. Voilà donc un premier fait admis.

2° La paroisse de Samoncé ou Septmoncel, comme on dit aujourd'hui, appartenait au diocèse de Lyon. Preuves : En 1686, Jean d'Arenlhon, évêque de Genève, consacra le grand autel de Septmoncel, *avec l'autorisation de l'archevêque de Lyon*. L'acte est aux archives paroissiales de Lélex. Pourquoi cette autorisation, si Septmoncel n'eut pas été du diocèse de Lyon? Dans les pouillés de Lyon, Samoncé figure comme archiprêtre. On était tellement habitué à ce nom, que lorsque après la création du diocèse de Saint-Claude, on eut transporté l'archiprêtre à Nantua, on disait encore *archiprêtre de Samoncé ou Nantua*. (Almanach de Lyon, 1792.)

3° Or, encore aujourd'hui, les paroisses de Gex et de Samoncé de Septmoncel se touchent sur la Valserine. C'est un fait que peuvent facilement attester MM. les curés de Gex et de Septmoncel, de Mijoux et de Lélex, et tous les habitants de la localité.

4° S'il était nécessaire, on prouverait tout aussi facilement que le contact s'étendait jusqu'au mont Risoux et même plus loin. Il suffirait de citer le pouillé de Genève dont s'appuie M. Debombourg, les anciens pouillés de Lyon,